

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Finances  
Service du Budget & Gestion Financière  
124-06

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 24 JUILLET 2020  
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

**OBJET : Demande de garantie d'emprunt formulée par l'association Sauvegarde 13 - Transformation du foyer "Vert Pré" , 135 boulevard Sainte Marguerite à Marseille (13009), avec l'acquisition de 2 appartements pour la création de 4 places externalisées dans le cadre d'un projet d'habitat inclusif.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux finances, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

L'association Sauvegarde 13 sollicite le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour une demande de garantie d'emprunt d'un montant de 500.000,00 € Celle-ci représente 100 % du montant d'un emprunt du Crédit Coopératif dont les caractéristiques sont présentées en annexe au présent rapport.

Cette demande intéresse le secteur hors logement social classique, et concerne le financement pour l'aménagement de deux appartements dans le cadre de la transformation de l'offre du foyer « Vert pré » situé au 135 boulevard Sainte Marguerite dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille.

Ces deux appartements permettront la création de 4 places externalisées dans le cadre d'un projet d'habitat inclusif au profit de personnes en situation de handicap.

Par ailleurs, l'encours garanti auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône de l'association Sauvegarde 13 s'élève au 01/01/2020 à 3.043.533 € Cet encours représente 0,21 % de l'encours total garanti.

Cette garantie d'emprunt votée par le Conseil départemental est assortie de la délibération correspondante, ainsi que d'une convention de garantie d'emprunt à faire signer entre l'organisme et le Département.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

